PROCÈS VERBAL
COMMISSION SPORTIVE SENIORS
MARDI 07 JANVIER 2025 - PV N°22

PRESENTS : GUILLAUMEAU Vincent, BARONDEAU Christophe, SUBRENAT Yannick, PLU Dominique, GUILLAUMEAU Jessica, GADAUD Bertrand, DELTREUIL Valérie, BARIAU Marie, DI PIERRO José

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Exploitation des feuilles de match - Journée des 04 et 05.01.2025

Forfait d'une journée :
Coupe du District
- 30017351 : **Thiviers Nord Dord 2** / Pays Montaigne Gurç 2

Les Présidents
GUILLAUMEAU Vincent
BARONDEAU Christophe

Secrétaire de séance
GUILLAUMEAU Jessica

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD
secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle